



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 septembre 2021 à 19h30

Présents : MANÇANET Alexandre – JULIANO Claudio – DEVIN Christophe – DEMANDRE Pierre-Louis - AUBRY Valery – LOPEZ Pedro – BITSCH Nicolas – KOENIG Céline.

Excusés : LUCZAK Francis (Procuration donnée à Christophe DEVIN) - KOENIG Jean-François (Procuration donnée à Alexandre MANÇANET) - BITSCH Didier.

Préambule : Après avoir procédé à l'appel nominal des membres et pris acte des procurations qui ont été émises, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte. En raison du contexte sanitaire, Monsieur le Maire rappelle que le public peut assister à la séance mais que le port du masque est obligatoire.

1. Election d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Pedro LOPEZ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, fonctions qu'il a acceptées.

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mai 2021

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Temps d'échange avec Monsieur le Lieutenant-Colonel LOISIER

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à partager un temps d'échange avec le Lieutenant-Colonel LOISIER. Le Lieutenant-Colonel se présente et explique l'objet de sa venue. En effet, il souhaite pouvoir présenter aux élus le dispositif « participation » citoyenne qui vise à améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

4. Présentation de la Convention Citoyenne par le Lieutenant-Colonel LOISIER

Le dispositif « participation citoyenne » a été créé en 2020 par la Gendarmerie Nationale et a été doté en parallèle d'une nouvelle brigade d'intervention, dénommée « BGE », qui permet désormais aux Forces de l'Ordre de pouvoir intervenir sur 97% du territoire départemental en moins de 15 minutes.

L'intérêt d'adhérer au dispositif participation citoyenne est de pouvoir nommer un référent qui pourra centraliser les signalements ou remarques des habitants du village relatives à des faits étranges ou à des infractions constatées, afin que le référent puisse en informer la brigade BGE qui pourra intervenir très rapidement sur les lieux et intercepter les contrevenants ou procéder à une investigation.

Le référent sera identifié par la Gendarmerie comme un interlocuteur de confiance, ce qui accélèrera la procédure de signalement et permettra de dépêcher plus rapidement une brigade sur place en cas d'infraction, de délit, ou d'activité suspecte qui pourraient être repérés par le référent.

Afin d'illustrer l'efficacité de ce dispositif, Le Lieutenant-Colonel LOISIER présente un exemple d'intervention qui a eu lieu sur la Commune de CHAUX. Le référent a remarqué, en pleine nuit, qu'un groupe de personnes essayait de pénétrer par effraction dans la Mairie. Le référent a directement appelé le service dédié de la Gendarmerie, et une brigade d'intervention est arrivée sur les lieux en 7 minutes et a pu procéder à l'arrestation des individus. Tout cela s'est produit avec une remarquable rapidité alors qu'il était 3 heures du matin. Preuve pour le Lieutenant-Colonel LOISIER, de l'importance de ce dispositif et de son efficacité.

Après un temps d'échange et en avoir délibéré, le Conseil Municipal a été convaincu par la présentation du le Lieutenant-Colonel et souhaite adhérer au dispositif. Pour ce faire, il convient de prendre une délibération officielle.

Le Lieutenant-Colonel indique au Conseil Municipal qu'afin de nommer un référent, il faut que la personne en question soit volontaire et que sa candidature soit ensuite recommandée par le Maire, cependant, la Gendarmerie restera seule décisionnaire de la nomination.

Suite à cette présentation et aux échanges qui en ont suivi, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion au dispositif « participation citoyenne et autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférant et à prendre toutes dispositions permettant l'exécution de la présente délibération

5. Création de la Commission Municipale « Jeunes »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la législation offre la possibilité à la commune de créer des commissions communales au sein desquelles les élus pourront être amenés à étudier différents projets regroupés en thématiques définies par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, Monsieur le Maire explique également que le chantier « Jeune » qui a vu la création de la boîte à livres ainsi que la rénovation de l'abri-bus a été un franc succès au cours duquel les jeunes se sont admirablement mobilisés.

Par conséquent, afin de fédérer ces énergies et d'inciter notre jeunesse à s'impliquer dans la vie municipale et citoyenne, Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale supplémentaire qui serait dédiée aux jeunes et aux actions qu'ils pourraient mener.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : décide de créer la commission municipale des Jeunes au sein de laquelle les jeunes d'au moins 12 ans pourront se porter candidat et d'y désigner les membres suivants, chargés de représenter le Conseil Municipal : Alexandre MANÇANET (Maire), Pedro LOPEZ, Pierre-Louis DEMANDRE, Didier BITSCH.



6. Approbation du programme de travaux sylvicoles – Annule et remplace

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis relatif au programme de travaux sylvicoles pour l'année 2021 qui a été élaboré par les services de l'ONF.

En effet, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du Plan d'Aménagement Forestier de la Commune, il est indiqué qu'il convient d'effectuer chaque année des travaux sylvicoles afin d'assurer une gestion responsable et durable de notre forêt communale. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce devis et à exercer un choix.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : accepte le devis de l'ONF pour ce qui concerne les travaux sylvicoles 2021. Le Conseil Municipal valide les travaux d'investissement pour un montant de 2176.00 € HT (soit 2393.60€ TTC compte tenu de la TVA à 10% pour les travaux forestiers). Par ailleurs, il autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent et il précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n°014-2021 du 12 avril 2021.

7. Approbation du règlement d'affouage et des modalités d'encadrement.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de revoir les dispositions relatives à la pratique de l'affouage sur le banc communal et notamment de mettre en place un règlement d'affouage qui viendrait encadrer la pratique. En réalité, il s'avère après avoir consulté les services de l'ONF qu'il s'agit là d'une obligation pour la Commune.

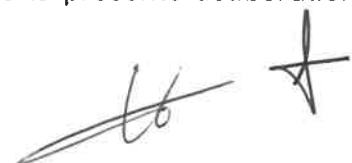
En effet, Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des dispositions du Code Forestier, la pratique de l'affouage se doit d'être encadrée et formalisée juridiquement.

Par conséquent, Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, d'un projet de règlement d'affouage sur pied ou sur houpplier qui a été élaboré en concertation avec les services de l'ONF. De plus, Monsieur le Maire présente également un modèle d'attestation d'engagement qui viendrait en complément.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : considère que le règlement d'affouage proposé par Monsieur le Maire répond aux objectifs souhaités par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve le nouveau règlement d'affouage sur pied ou sur houpplier et approuve également le modèle d'attestation d'engagement qui sera utilisé pour les prochaines campagnes d'affouage. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une présentation de ce nouveau règlement sera effectuée auprès des affouagistes avant l'appel à candidature de la prochaine saison.

Enfin, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, à signer tout document y afférant et précise que le nouveau règlement d'affouage sur pied ou houpplier entrera en vigueur à partir de la campagne d'affouage 2021-2022. Les autres dispositions de la présente délibération sont d'application immédiate.



NB : Départ de Monsieur Valery AUBRY à 21h20.

8. Motions COFOR : Refus de la réforme relative à la privatisation de l'ONF

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'État prévoit une vaste réforme de l'Office Nationale des Forêts (ONF) qui aboutira à terme à la privatisation de cet organisme pourtant essentiel. Or, les dernières privatisations effectuées par l'État ont rarement été à l'avantage des citoyens ou des collectivités locales.

Dans un premier temps, cette vaste réforme va tout d'abord consister en la mise en œuvre du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) « Etat-ONF 2021-2025 ». Ce contrat, qui devrait s'appliquer sur la période de 2021 à 2025, conduira à **la suppression de 500 postes d'ici à 2025 au sein de l'ONF, ainsi qu'une hausse des frais de garderie à direction des communes forestière qui représenterait un surcoût de 7,5 millions d'euros en 2023 et de 10 millions d'euros en 2024 et 2025, soit une hausse moyenne de près de 50% de cette contribution.**

Face à l'annonce de ces mesures dont l'impact serait très lourd pour notre Commune ainsi que pour la filière bois en général, la Fédération des Communes Forestières (FNOCOR), appelle toutes les communes forestières à adopter une motion et une délibération refusant le projet de Contrat d'Objectif et de Performance « Etat-ONF 2021-2025 ».

Monsieur le Maire estime que nos Communes ne peuvent être la variable d'ajustement à l'équilibre du budget de l'ONF et de surcoût, faire les frais des suppressions de postes sur le terrain, dégradant un maillage territorial, pourtant essentiel. Par ailleurs, ces mesures sont d'autant plus difficiles pour nos communes, du fait que nous avons soutenu sans relâche la filière bois et ses emplois, dans un contexte aggravé de pénurie des matières premières.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion et de la délibération proposées par la FNOCOR. Il propose de les adopter et de les faire parvenir au Premier Ministre, Monsieur Jean CASTEX, afin de l'alerter des conséquences de ces mesures et lui demander d'intervenir.

Pour rappel, une autre motion avait été adoptée précédemment, en soutien aux salariés de Général Electric et la Commune avait bel et bien reçu une réponse du Directeur de Cabinet du Président de la République ainsi que du Ministre de l'Économie, Monsieur Bruno Le Maire.

Preuve que l'adoption de ces motions n'est pas inutile et que les plus hautes instances répondent aux sollicitations.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité : approuve la motion et la délibération de la FNOCOR dans leur intégralité, rejete le Contrat d'Objectifs et de Performance « Etat ONF 2021-2025 » et s'oppose, symboliquement, à sa mise en œuvre et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération ainsi que la motion y afférant au Premier Ministre ainsi qu'à l'ensemble des institutions suggérées par la FNOCOR.



9. ONF : Point sur la vente de bois en bloc sur pied du 03 septembre 2021.

Monsieur le Maire informe que le dernier lot de bois qui avait été mis en vente par la Commune lors de la session du 03 septembre 2021 a trouvé un acheteur.

Le lot a été vendu par l'ONF pour une somme s'élevant à 2300€.

10. Organisation d'une journée participative ouverte aux habitants

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaiterait organiser une nouvelle journée participative, dans la continuité de la première qui s'est tenue, en l'ouvrant cette fois-ci à l'ensemble des habitants du village puisque les dispositions sanitaires ne l'interdisent plus désormais.

Claudio JULIANO, 2^{ème} Adjoint, précise qu'il y aura un travail important à faire. Christophe DEVIN demande si le recours à un ouvrier communal est plus coûteux que le recours à une entreprise. Monsieur le Maire répond en expliquant que le recours ponctuel à une entreprise est bien moins onéreux pour la Commune. Nicolas BITSCH propose d'organiser prochainement une réunion d'information avec les habitants afin de les inviter à participer à cette journée.

Après un temps d'échange, le Conseil Municipal décide que cette journée participative pourra être organisée le 23 octobre prochain, et qu'une réunion d'information sera tenue le 20 octobre à 19h00.

11. Réunion avec les propriétaires des micros-parcelles de la Rue Principale et de la Rue des Tilleuls.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser une réunion avec les propriétaires des micros-parcelles de la Rue Principale et de la Rue des Tilleuls dont la Commune souhaite se porter acquéreur. Il estime également qu'il serait important que Monsieur BOYER, Inspecteur Divisionnaire du Trésor Public et Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL), soit présent afin d'en expliquer les tenants et aboutissants aux habitants.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et une date de réunion sera convenue ultérieurement en fonction des disponibilités de M. BOYER.

12. Acquisition de la parcelle ZI 80 située dans le lieu-dit « Les Bouleaux ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été contactée par Mme GOURMAND, qui souhaite vendre la parcelle ZI 80, située dans le lieu-dit « Les Bouleaux », sur le banc communal de Vauthiermont.

Après avoir pris attache avec les services de l'ONF qui ont procédé à une analyse de la parcelle, il en est ressorti que la parcelle susvisée est classée en catégorie Zone Naturelle d'Intérêt Écologique (ZNIEFF) du secteur de la vallée de la Bourbeuse. Autrement dit, cette parcelle représente un fort intérêt écologique.

De ce fait, il serait opportun de procéder à son acquisition afin de préserver son caractère écologique conformément à l'esprit de gestion durable de la forêt voulu par le Code Forestier. De plus, la Commune possède une parcelle riveraine qui est la seule permettant l'accès à la



ZI 80. Il serait donc plus adéquat que les deux parcelles appartiennent à un seul et même propriétaire. Les propriétaires sont enclins à la céder pour un prix de 1500€.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose donc aux Conseil Municipal de procéder à acquisition de la parcelle ZI 80.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'acquisition de biens fonciers ou immobiliers relève de la compétence exclusive du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve le projet d'acquisition de la parcelle n° ZI 80, située dans le lieu-dit « Les Bouleaux », appartenant à Mme GOURMAND Pierrette résidant à BELFORT ainsi qu'à ses enfants et donne mandat à Monsieur le Maire, ou son représentant, Francis LUCZAK, 1^{er} Adjoint, afin de mener les tractations et de négocier le prix et les termes exacts de cette acquisition dans une limite totale de 1500€. Cette acquisition sera procédée par voie d'acte administratif.

13. Questions diverses

- ✓ **Informations légales, actes délégués au Maire** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux contrats de bail ont été signés et que les deux logements au-dessus de la Mairie sont loués. Madame Breton a quitté son logement au mois d'août mais un nouveau locataire a été trouvé rapidement. L'intégralité du parc locatif de la Commune est donc à nouveau pourvu.
- ✓ **Abattage d'arbres** : Monsieur le Maire présente deux devis à l'assemblée concernant l'abattage d'arbres. Le bois pourra être revendu à un prix largement supérieur à celui de l'abattage. Le Conseil Municipal n'y voit pas d'objections. Pierre-Louis DEMANDRE fait la demande qu'un bilan financier de la campagne d'affouage et de la gestion forestière soit réalisé. Monsieur le Maire y répond favorablement.
- ✓ **Amélioration de l'isolation** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a 1€ à été signé avec la société qui propose d'effectuer un calorifugeage des conduites de la chaufferie pour 1€. En effet, l'entreprise réalisera les travaux et sera remboursée directement via les certificats d'économies d'énergie et un fonds spécial financé par les entreprises polluantes. Une opération qui réduira les pertes de fioul et qui n'aura presque aucun coût pour la Commune.
- ✓ **Problème de collecte des déchets Rue du Château d'eau** : Il s'avère que les camions chargés du ramassage des déchets n'arrivent pas à faire demi-tour au sein de la Rue du Château d'eau et que ces derniers sont obligés de procéder au ramassage en marche arrière. Or, la loi va prochainement interdire cette pratique pour des raisons de sécurité. De ce fait, la Commune va devoir étudier une solution. Il sera peut-être nécessaire de créer une aire de retournement au bout de la rue. Claudio JULIANO, 2^{ème} Adjoint, pense que des travaux modestes pourraient suffire pour donner l'espace suffisant aux camions sans devoir créer une réelle aire de retournement. La Commune étudiera cette problématique et prendra attache avec le Grand Belfort afin de savoir si des travaux en régie pourraient être subventionnés.



- ✓ **Opération Brioches 2021** : L'édition 2021 se déroulera du 05 au 09 octobre prochains. Monsieur le Maire propose de soutenir nos boulangers locaux et de commander 100 brioches auprès de la Boulangerie BAILLY à FONTAINE. La distribution aurait lieu le vendredi 08 octobre en soirée.
- ✓ **Cartes Jeunes** : Monsieur le Maire rappelle aux jeunes du village et à leurs parents que les cartes jeunes sont arrivées et qu'ils peuvent venir les récupérer en Mairie.

En l'absence de question supplémentaire, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h42.

Le 20 septembre 2021

Le Secrétaire de séance,
Pedro LOPEZ

Le Maire,
Alexandre MANÇANET



Engagez-vous en SERVICE CIVIQUE et devenez SAPEUR-POMPIER



**Le SDIS 90 recrute
en service civique
des femmes et des hommes
de 18 à 25 ans**

Renseignez-vous

au 03 84 58 78 00

sdis90@sdis90.fr

Inscrivez-vous avant le 13 septembre 2021

Formulaire d'inscription disponible en ligne / www.pompier90.fr

